



Bruxelles, le 17 mars 2021

CM 2125/1/21  
REV 1

CODEC  
ECOFIN  
COMPET  
RECH  
ENER  
TRANS  
ENV  
EDUC  
EF  
TELECOM  
IA  
FSTR  
CADREFIN  
PROCED

## COMMUNICATION

### PROCÉDURE ÉCRITE

---

Correspondant: pawel.zamojski@consilium.europa.eu  
codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.42.71

---

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
établissant le programme InvestEU [2020/0108 (COD)]  
Lancement d'une procédure écrite  
- Adoption de l'acte législatif  
**= Prolongation du délai jusqu'au 17 mars 2021, 17 heures (heure de  
Bruxelles)**

---

Le Comité des représentants permanents (2<sup>e</sup> partie) ayant décidé, le 10 mars 2021, de recourir à la procédure écrite, les **délégations qui n'ont pas encore notifié leur réponse** sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour adopter le projet de décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme InvestEU, dont le texte figure dans le document PE-CONS 74/20.

Veillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses des **délégations qui n'ont pas encore répondu** doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **mercredi 17 mars 2021 à 17 heures (heure de Bruxelles)** et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: [codecision.adoption@consilium.europa.eu](mailto:codecision.adoption@consilium.europa.eu).

---